

Service Pénitentiaire

M

Prison de Ruhengeri



Nom : Ingensohimana

Origine : Ruhengeri

Chefferie : Mulera

Territoire : Ruhengeri

Profession : Cultivateur

N° du R.E. : 5215

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 20-4-51

Condamné le :

1/4 de peine :

Sorti le :

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P.O. [Signature]

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri  
Prison de Ruhengeri

AVIS DE TRANSFERT

Monsieur soussigné *M. J. S. ROBERT* à Ruhengeri  
nomme le gardien de prison de *Kizali*  
de vouloir bien incarner le nommé *NYEYIYI BHIMANA*  
fils de *Gacambuzi (c.v.)* et de *Nyiranziza (l.t.)*  
celui de *Ruhengeri* sous-chef *Ibamari*  
Chef *Ibamari* Territoire de *Ruhengeri*  
Prison d'avoir

*Vol simple*

INSTRUCTION prévue par

Mise en détention préventive depuis le *20 Avril 1951*

saivant : *P. V. arrest. Du 20-4-51 - O. P. J. M. J. S.*

Exécute : *par un Policier*

Remains :

Ruhengeri, le *21 Avril 1951*

Le gardien de Prison,

*Pour réception conforme,  
le Gardien de Prison*

*B. AUDOUR. H.*

*Démourant*

*[Signature]*

*[Signature]*

Ministère de la Justice  
Bureau des Prisons

Prison de Ruhengeri

Services de la Justice

BULLETIN DE REQUISITION

Transporteur APRUKI

Nature du transport à effectuer	Endroit pour la prise en charge	Date	N	Observations
1 Détenu - préventif	Ruhengeri	27-4-51		Imp. au
1 Policier (s)	Kigali			B.O 1951 art. 19
				Imp. au B.O. 1951
				art. 5 B.

Ruhengeri, le 27-4-1951

Le Gardien de Prison,

P.O. *Uyat*

Résidence du Huanda  
Territoire de Ruhengeri  
Prison de Ruhengeri

AVIS DE TRANSFERT

Nous soussigné ..... à Ruhengeri  
avons le gardien de prison de .....  
le prier de bien incarcarer le nommé .....  
né le ..... et de .....  
celui-ci de ..... sous-chef .....  
Chef ..... Territoire de .....  
devenu d'avoir .....  
.....  
.....

INCARCERATION prévue par .....  
dans un détention préventive depuis le .....  
suivant : .....  
Noms : .....  
Noms :

Ruhengeri, le .....  
Le gardien de Prison,

Résidence du Ruanda ---  
Territoire de Ruhengeri

Prison de Ruhengeri

EXTRAIT DU CAHIER DES BIENS  
DES DETENUS

Remis au nommé .....

les effets personnels suivants, déposés à la prison de  
Ruhengeri :

Pagnes :

Capitulas :

Vareuses :

Chemises :

veston :

Argent :

.....

.....

.....

Ruhengeri, le .....

Le Gardien de Prison,

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri

Prison de Ruhengeri

EXTRAIT DU CAHIER DES PUNITIONS

Le nommé .....  
a subi pendant sa détention à la prison de Ruhengeri  
les punitions suivantes :  
Jours de cachot :  
Fouet :  
Privation de promenades :  
Privation de visites :  
Motifs des punitions :

Ruhengeri, le .....  
Le Gardien de Prison,

Ministère de la Justice  
arrondissement de Ruhengeri

Prison de Ruhengeri

feuille de route

Le nommé .....

détenu préventivement à la prison de Ruhengeri est transféré  
ce jour ....., sous la garde du policier.....

à la prison de .....

L'ordre de transfert émane de Monsieur

.....  
L'intéressé a reçu la ration pour .....jour(S)

Le Gardien de Prison :

# PRO-JUSTITIA.

## PROCES-VERBAL D'ARRESTATION.

L'an mil neuf cent cinquante et un, le vingtième  
jour du mois de Avril

Nous, NIJS Robert G.S. Agent Territorial Principal  
en Territoire de Ruhengeri, Officier de Police Judiciaire à compétence  
générale en territoire de Ruhengeri

Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale,

saisi le nommé GENDAHIMANA, fils de Gacanebuye (e.v;)  
et de Nyiransiza (+), originaire du Territoire de Ruhengeri  
chefferie Mulera, sous chefferie Kamari  
colline Ruhengeri et y, résidant à 1  
inculpé de vol simple et attendu que l'infraction commise par cet

indigène est punissable de - (1) plus de deux mois-(2) au moins six mois de servitude pénale et-(1) qu'elle est flagrante ou réputée telle - (2) que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité, nous l'avons fait conduire

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'officier de Police Judiciaire,

**R. NIJS,**



(1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon 25 km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou de réprimer l'infraction.